

DELIBERATION N°06 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA GARDE DU 14 OCTOBRE 2025

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR POUR UN ATELIER KARATE SANTE

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de La Garde régulièrement convoqué, a été assemblé sous la présidence Mme Hélène ARNAUD BILL, Présidente du C.C.A.S. -

Présents : Mme Hélène ARNAUD BILL, Présidente du C.C.A.S. - Mme Marie-Hélène CHARLES, Vice-Présidente du C.C.A.S. - M. Florian JONET, Conseiller Municipal - Mme Julia PEIRONET BREMOND, Conseillère Municipale - Mme Jocelyne GIROUD, représentante de l'association St Vincent de Paul - Mme Chantal PITTILONI, représentante de l'Association « Les Amis du Mas des SENES » - M. Jean-Marc PEDRONA, représentant de l'A.P.A.J.H. - Mme Hélène GOLETTA, représentante de l'U.D.A.F. - Mme Parastou HASSANY, représentante de « la Banque Alimentaire ».

Absentes excusées ayant donné procuration : - Mme Flora MARTINO, Conseillère Municipale a donné pouvoir à M. Florian JONET - Mme Céline MURENA, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHARLES. -

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	11	PRESENTS	9	VOTANTS	11
-------------------------------	----	----------	---	---------	----

Date de la convocation le : 07/10/2025

RAPPORTEUR : MADAME HELENE ARNAUD BILL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23.

CONSIDERANT que le C.C.A.S. par l'intermédiaire du service Seniors, propose un « Pass Seniors Actifs »,

CONSIDERANT que l'objectif principal est de présenter un panel d'activités variées en direction des seniors dans le cadre du « Bien Vieillir », tout en renforçant le lien social et en favorisant les moments d'échanges, de convivialité,

CONSIDERANT que dans une démarche de développement de ce « Pass Seniors Actifs », un atelier karaté santé est programmé pour l'année 2026. L'objectif de cet atelier est de promouvoir l'épanouissement individuel et le bien être en développant une harmonie entre le corps et l'esprit afin de préserver le capital santé tout en maintenant le lien social.

CONSIDERANT que le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 1 110 €.

OUÏ LES EXPLICATIONS DU RAPPORTEUR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 1 : APPROUVE la demande d'aide financière au taux le plus élevé possible au Conseil Départemental du VAR.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer les éventuelles conventions à venir pour les cofinancements prévus.

ARTICLE 3 : INFORME que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 11

CONTRE : 0

Accusé de réception en préfecture
083-268300464-20251014-DEL202510140006-AR
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025



La Présidente du C.C.A.S.

Hélène ARNAUD BILL

